Centre d'Information du
Révisorat d'Entreprises

—

Bd E. Jacqmain 135
1000 Bruxelles
info@icci.be
www.icci.be

Rapport annuel 2012

icci

Table des matières

Partie I - Présentation de la Fondation ICCI

Introduction 4

Message du Président 5

Le Conseil d'administration 6

Partie II - Les travaux de la Fondation ICCI

Helpdesk 8

Publications 10

1. Ouvrages 11
2. *Tax Audit & Accountancy* (TAA) 14
3. Modèles de documents à télécharger 15

Séminaires 17

Site Internet ICCI 18

1. Introduction 18
2. Jurisprudence 18
3. A propos de l'ICCI 18

Contribution à l'ICCI 19

Annexes 20

Annexe 1 : Liste des avis les plus pertinents de 2012 21

Annexe 2 : Table des matières des publications (ouvrages) de 2012 25

Annexe 3 : *Tax Audit & Accountancy* : liste des articles publiés en 2012 27

Annexe 4 : Liste des séminaires organisés en 2012 29

icci

Photos : Dominique Vanesse

Partie I
Présentation de la Fondation ICCI

Introduction
Message du Président
Le Conseil d'administration

icci

Présentation

Introduction

Thierry Dupont, Président de l'ICCI

L'ICCI a pour mission de fournir, sous sa propre responsabilité, une information objective et scientifique sur des questions ayant trait au révisorat. Depuis 2011, l'ICCI organise les séminaires de formation, précédemment organisés par l'IRE. Les éléments essentiels de cette information sont accessibles sur le site internet de l'ICCI (www.icci.be).

icci

Présentation

Message du Président

Promouvoir le révisorat et épauler les réviseurs d'entreprises

La fondation ICCI a été fondée en 2006 par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises dans le but de procurer, sous sa propre responsabilité, une information objective sur les questions intéressant le révisorat d'entreprises ; ce but devait être atteint principalement via son helpdesk – la rédaction d'avis sur les matières intéressant les missions révisorales ; rapidement, elle s'investit également dans l'édition de brochures – 21 à ce jour –, puis du périodique *Tax Audit Accountancy* – le TAA –, au rythme de 5 par an, ainsi que dans la mise à disposition de documents destinés à aider les réviseurs dans l'exercice de leur profession ; enfin, depuis 2011, elle prit en charge l'organisation des séminaires de formation continuée des réviseurs d'entreprises.

La fondation ICCI se développe ainsi selon deux axes majeurs : l'assistance aux réviseurs d'entreprises et la promotion du révisorat d'entreprises auprès des tiers ; elle bénéficie pour cela d'un soutien appuyé du monde académique, qui participe largement à son conseil d'administration, ainsi que des commissions de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Le soutien aux réviseurs d'entreprises s'est, en 2012, concrétisé notamment dans le domaine des normes internationales d'audit et de la norme internationale visant à garantir un fonctionnement adéquat des cabinets par l'implantation de procédures particulières et d'un contrôle de qualité interne au cabinet – la norme ISQC-1 ; des outils d'application de ces normes, destinés plus particulièrement aux cabinets de taille réduite, les services d'un coach et des séminaires spécifiques ont été mis à la disposition de l'ensemble de la profession, grâce à un travail remarquable des membres des commissions Normes et SME-SMP de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises ; le helpdesk s'est également organisé pour pouvoir répondre aux questions des réviseurs relatives à l'application de ces normes ; par ailleurs, un manuel, reprenant des procédures, des formulaires et des listes de contrôle facilitant l'application de la réglementation anti-blanchiment par les réviseurs d'entreprises a également été mis à disposition; enfin, deux des livres publiés en 2012 seront d'une aide précieuse pour les réviseurs d'entreprises : l'un consacré aux techniques de base dans le cadre de la fraude, l'autre étant un compendium des avis de la Commission juridique de l'IRE depuis 1988.

L'objectif d'accroître la réputation, la renommée et le respect de la profession de réviseur d'entreprises par les tiers est réalisé principalement par la publication et la large diffusion du TAA – qui couvre des sujets très variés -, ainsi que de trois livres, dont une étude empirique consacrée au rôle du réviseur dans les entreprises qui ne sont pas tenues de désigner un commissaire, le helpdesk, qui répond de manière régulière à des questions de personnes externes au révisorat d'entreprises, et dont les avis sont publiés en synthèses dans le TAA, et enfin la participation dans diverses associations sans but lucratif, dont le *Women on Board* et le Réseau Belge des Fondations.

En 2013, la Fondation ICCI continuera à s'investir avec détermination dans le développement de cette double mission.

icci

Le Conseil d'administration

Président : Monsieur Thierry Dupont (Réviseur d'entreprises)

Vice-président : Madame Marleen Willekens (Prof. Dr. KULeuven)

Délégué général : Monsieur Erwin Vanderstappen

Membres : Madame Véronique Weets (Prof. Dr. VUB), Messieurs Pierre P. Berger (Réviseur d'entreprises honoraires), Herman Braeckmans (Prof. Dr. UA), Ignace De Beelde (Prof. Dr. UG), Yves De Rongé (Prof. Dr. UCL), Robert-Henri Fransolet (Réviseur d'entreprises honoraire), Faska Khrouz (Prof. Dr. ULB), Eric Mathay (Réviseur d'entreprises), Henri Olivier (Prof. em. Dr. ULg), Daniel Van Cutsem (Réviseur d'entreprises), Patrick Van Impe (Réviseur d'entreprises) et Jean Pierre Vincke (Réviseur d'entreprises honoraire)

Collaborateurs scientifiques : Messieurs Steven De Blauwe et Victor Yangandi

En 2012 le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois.

Partie II
Les travaux de la Fondation ICCI

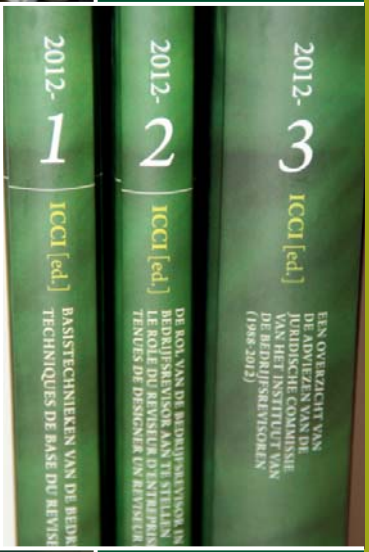

Helpdesk
Publications
Séminaires
Site Internet
Contribution
Annexes

icci

Helpdesk

De gauche à droite : Messieurs Jean Pierre VINCKE, Robert-Henri FRANSOLET, Thierry DUPONT et Daniel VAN CUTSEM

La composition du *Helpdesk*

Président :	Monsieur Thierry DUPONT (Réviseur d'entreprises)
Membres externes :	Messieurs Robert-Henri FRANSOLET (Réviseur d'entreprises honoraire), Daniel VAN CUTSEM (Réviseur d'entreprises) et Jean Pierre VINCKE (Réviseur d'entreprises honoraire)
Secrétariat scientifique :	Messieurs Steven DE BLAUWE, Erwin VANDERSTAPPEN et Victor YANGANDI

Helpdesk

La Fondation répond, de manière autonome, c'est-à-dire indépendamment de l'IRE, aux questions posées par les réviseurs d'entreprises, en lien avec les missions révisorales, ainsi qu'aux questions posées par les tiers, sous réserve des questions litigieuses, des questions de nature comptable ou fiscale, des questions controversées ou encore des questions imprécises.

Ces avis ne représentent donc pas nécessairement le point de vue du Conseil de l'IRE.

Le point de vue formel de l'IRE ne peut être donné que par ses organes officiels, à savoir le Conseil ou, le cas échéant, le Comité exécutif ou la Commission juridique, procédure qui exige inévitablement un temps de réponse plus long.

Une sélection d'avis, classés par thème, est régulièrement publiée sur le site internet de l'ICCI. Elle apparaît également régulièrement sous forme de résumé dans le *Tax, Audit & Accountancy* (TAA).

Pour faire appel à ce service, il suffit de remplir le questionnaire accessible en ligne.

En 2012, 152 avis ont été rendus, dont 95 à des réviseurs d'entreprises.

La liste des avis les plus pertinents rendus en 2012, qui ont été publiés sur le site de l'ICCI, est reprise en annexe[1].

(1) *Cf.* annexe 1.

Publications

La composition de la Commission Publications

Président : Monsieur Thierry Dupont (Réviseur d'entreprises)

Membres : Madame Marleen Willekens (Prof. Dr. KULeuven), Messieurs Pierre P. Berger (Réviseur d'entreprises honoraire), Herman Braeckmans (Prof. Dr. UA), Ignace De Beelde (Prof. Dr. UG) et Yves De Rongé (Prof. Dr. UCL)

Secrétariat : Messieurs Steven De Blauwe, Erwin Vanderstappen et Victor Yangandi

Publications

En 2012 la Commission Publications s'est réuni deux fois, et a traité notamment des sujets suivants :

- évaluation des publications de 2012 ; et
- planification des publications de 2013.

1. Livres

Depuis 2007, la Fondation publie plusieurs ouvrages de référence par an. Les publications « institutionnelles » telles que le *Vademecum* et le *Rapport annuel* de l'IRE, qui relèvent de la responsabilité du Conseil de l'IRE, sont quant à elles éditées par l'IRE.

Pour les réviseurs d'entreprises, toutes les publications de l'ICCI sont téléchargeables en format PDF sur le site internet.

En 2012 les trois publications suivantes ont été réalisées :

1. **Techniques de base du réviseur d'entreprises dans le cadre de la fraude (auteurs : K. De Schepper, E. J. Lammers, S. Quintart et L. Toelen), ICCI, 2012, n° 1**[2].

La première partie, le rôle du réviseur d'entreprises dans la lutte contre la fraude et les actes illégaux, comporte un chapitre introductif qui, après quelques généralités, présente brièvement le cadre légal dans lequel s'inscrit le rôle du réviseur d'entreprises dans la lutte contre la fraude et les actes illégaux et décrit les caractéristiques de la fraude.

Ensuite, les responsabilités respectives de l'entité et du réviseur d'entreprises sur le plan de la prévention de la fraude, des erreurs et des actes illégaux, d'une part, et de la détection de la fraude, d'autre part sont abordées au deuxième chapitre.

Enfin, il est expliqué comment le réviseur d'entreprises doit établir et mettre en œuvre des procédures d'audit supplémentaires lorsqu'il a connaissance d'informations susceptibles de démontrer l'existence soit d'une erreur ou d'une fraude, soit d'un acte illégal. Ensuite, l'impact de cette démarche sur l'opinion du commissaire quant à l'image fidèle des comptes annuels est étudié, tout comme l'incidence de la découverte d'actes illégaux.

La deuxième partie, la fraude et les implications pénales pour le réviseur d'entreprises, se penche sur les règles relatives à la responsabilité pénale et l'imputabilité légale, conventionnelle et pénale des délits dans le droit pénal des affaires.

Tant la personne morale que la personne physique peuvent toujours être tenues responsables pénalement de délits intentionnels (p. ex. faux en écritures, usage de faux, escroquerie, délits de fraude fiscale, etc.). En ce qui concerne les autres délits qui ne requièrent pas le dol, tels que des attestations ou des approbations erronées de comptes annuels de sociétés, le juge peut condamner tant la personne morale qu'une personne physique identifiée comme suspecte. Si tel n'est pas le cas, il devra condamner la personne ayant commis la faute la plus grave.

En raison de la suppression de l'imputabilité conventionnelle prévue par l'article 132 du Code des sociétés, les délits commis par un réviseur d'entreprises lors de l'accomplissement de ses missions de contrôle ne sont plus considérés comme des délits « propres ». Par conséquent, le cabinet de révision peut désormais également être qualifié d'auteur.

(2) Table des matières : *cf.* Annexe 2.

Ensuite, les principaux délits de fraude auxquels peut être confronté un réviseur d'entreprises sont analysés en détail. Un aperçu schématique intéressant des principales sanctions pénales est présenté.

La troisième partie, le conseil d'administration et la politique de lutte contre la fraude, précise comment concrétiser la politique de lutte contre la fraude dans une organisation. Ce résultat a été obtenu en analysant en détail les notions de *Fraud risk governance*, *Fraud risk assessment*, prévention des fraudes, détection des fraudes, enquête anti-fraude, sanction et réparation.

La quatrième partie, techniques de base des réviseurs d'entreprises dans le cadre de la fraude et des comptes annuels (états financiers), décrit les thèmes des fautes significatives dans les états financiers (comptes annuels) – du risque de fraude, des procédures de contrôle – de l'adaptation pour la prise en considération de la fraude, de l'intégration de la prise en considération de la fraude dans les procédures d'audit, de la norme ISA 240 – de l'application, de la nécessité de concertation au sein de l'équipe d'audit et de l'approche de l'audit de fraude.

Enfin, les techniques qui peuvent être utilisées afin d'influencer les comptes annuels tant sur le plan de la présentation du bilan que du résultat sont abordées.

2. Le rôle du réviseur d'entreprises dans les entreprises qui ne sont pas tenues de désigner un réviseur d'entreprises (auteurs : G. Sarens, A. M. Reheul, T. Van Caneghem, N. De Vlaminck, et J. Dierick), ICCI, 2012, n° 2[3]

Le marché belge des entreprises qui ne sont pas tenues de nommer un réviseur d'entreprises est potentiellement important. Peu d'enquêtes ont été réalisées jusqu'à présent en la matière.

Dans un premier temps, sur un total de 8.615 PME qui ont été contactées par e-mail, 189 réponses ont été considérées comme utilisables pour analyse (taux de réponse de 2,2 %). Dans un second temps, 3.765 PME de ce même groupe ont reçu le questionnaire par la poste et 399 d'entre elles ont fourni des réponses utilisables (taux de réponse de 10,6 %).

Moins de la moitié des répondants (43,3 %) ont indiqué faire appel à un réviseur d'entreprises pour l'audit financier externe. Cela nous permet de supposer qu'il existe un marché potentiel important pour les cabinets de révision.

Les données disponibles sur Belfirst ont permis de constater que pour les 4.561 PME qui ne sont pas tenues de nommer un commissaire, mais qui le font quand même, le marché est dominé par les petits cabinets de révision (maximum 5 réviseurs d'entreprises), suivis par les cabinets des *Big4* (Deloitte, Ernst & Young, KPMG, PWC).

Des obligations légales antérieures et/ou des obligations légales indirectes (comme les sociétés filiales d'un groupe) impliquent qu'un nombre important de sociétés de ce groupe de PME ont recours aux services d'un réviseur d'entreprises.

Dans un peu plus de la moitié des cas (54,8 %), le réviseur d'entreprises apporte des informations supplémentaires lors de l'audit financier (c.-à-d. pas de mission séparée, pas de facturation distincte).

Un peu plus d'un quart des répondants (26,9 %) ont indiqué s'être appuyés lors de ces cinq dernières années sur les services offerts par un réviseur d'entreprises pour d'autres missions de contrôle où la nomination d'un réviseur d'entreprises ou d'un expert-comptable est requise.

Seul un petit groupe de PME (18,2 %) ont, au cours des cinq dernières années, fait appel à un réviseur d'entreprises pour des conseils supplémentaires non liés à l'audit financier des comptes annuels.

(3) Table des matières : *cf.* Annexe 2.

Les répondants à cette étude ont généralement manifesté un grand degré de satisfaction quant aux prestations fournies tant par l'associé/*partner* que par l'équipe d'audit (ceci vaut à la fois pour l'audit financier, les informations supplémentaires fournies dans le cadre de l'audit financier et les missions de conseil supplémentaires). Les résultats indiquent clairement que la grande majorité des répondants considère que le réviseur d'entreprises offre un bon rapport qualité/prix dans le cadre de l'audit financier externe. La satisfaction par rapport à la prestation de services isolés, semble inciter les dirigeants de PME à aborder le sujet avec d'autres dirigeants et à les encourager dans certains cas à se tourner vers les services de conseil offerts par le cabinet de révision désigné.

En outre, les résultats suggèrent également que les sociétés qui n'ont pas recours à l'audit de leurs comptes annuels tendent à considérer leur expert-comptable comme un substitut au réviseur d'entreprises.

3. Un aperçu des avis de la Commission juridique de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (1988-2012), ICCI, 2012, n° 3[4]

La Commission juridique de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises est un organe consultatif qui a pour mission de répondre aux questions juridiques d'intérêt général par rapport auxquelles l'Institut souhaite adopter une position générale ou obtenir un avis. Cet ouvrage contient une compilation des avis publiés par la Commission juridique au cours des vingt cinq dernières années, qui se révèlent être encore d'actualité.

La plupart des avis de la Commission juridique concernent le droit des sociétés. La première partie de cette publication a dès lors trait aux avis relatifs au droit des sociétés.

Le premier chapitre de la première partie traite de la question des apports en nature. Le deuxième chapitre aborde le thème connexe du quasi-apport. Les avis concernant le mandat de commissaire se trouvent dans le troisième chapitre. Le mandat de commissaire est la mission par excellence confiée au réviseur d'entreprises. En 2001, le droit des sociétés a été codifié dans le Code des sociétés. La loi du 2 mai 2002 a rendu obligatoire le mandat de commissaire dans les très grandes ASBL. Le quatrième chapitre traite de la thématique des missions particulières. Le Code des sociétés prévoit de nombreuses opérations dans une société pour lesquelles un rapport doit être établi par le commissaire ou, à son défaut, par un réviseur d'entreprises ou, pour plusieurs d'entre elles, un expert-comptable externe désigné par le conseil d'administration.

La deuxième partie concerne le conseil d'entreprise. Depuis la réforme du révisorat d'entreprises en 1985, une mission est impartie au réviseur d'entreprises vis-à-vis le conseil d'entreprise.

La troisième partie, intitulée réglementation professionnelle, rassemble plusieurs questions qui peuvent être considérées comme l'interprétation – d'un point de vue déontologique – de la loi du 22 juillet 1953 créant un Institut des Réviseurs d'Entreprises et organisant la supervision publique de la profession de réviseur d'entreprises, coordonnée le 30 avril 2007, d'une part et du Code des sociétés d'autre part.

Enfin, la quatrième partie comprend divers avis liés au droit comptable et au droit des comptes annuels.

Les livres qui seront édités par l'ICCI en 2013 sont les suivants :

1. Les honoraires du commissaire et leur impact sur la qualité de l'audit ;
2. Le rapport du commissaire ; et
3. L'audit (de performance) dans les secteurs public et non-marchand.

(4) Table des matières : *cf.* Annexe 2.

Publications

2. *Tax Audit & Accountancy* (TAA)

Rédacteur en chef : Monsieur Michel De Wolf (Réviseur d'entreprises, Prof. Dr. UCL et ULg)

Membres du comité de rédaction : Madame Diane Breesch (Réviseur d'entreprises, Prof. Dr. VUB), Messieurs Pierre P. Berger (Réviseur d'entreprises honoraire), Thomas Carlier (Spécialiste IFRS, ICHEC), Pascal Minne (Prof. Dr. ULB *Solvay Business School*), Dries Schockaert (Drs. VUB), Dirk Smets (Réviseur d'entreprises), Yvan Stempnierwsky (FUCAM, ULB *Solvay Business School*) et Christophe Van der Elst (Prof. Dr. UGent et *Universiteit* Tilburg)

Secrétariat de rédaction : Madame Doha Smida, Messieurs Steven De Blauwe et Erwin Vanderstappen

La revue *Tax, Audit & Accountancy* est un périodique d'information sur le révisorat d'entreprises. Il comprend une synthèse des activités et informations de l'IRE et de l'IASB, ainsi que des articles de fond sur des sujets intéressant pour les réviseurs d'entreprises. Il est adressé à tous les réviseurs d'entreprises et réviseurs d'entreprises honoraires, à des stagiaires et à des pouvoirs publics, des *leaders* d'opinions qui s'intéressent aux matières fiscales, comptables et de l'audit ou encore des membres du monde économique qui enseignent dans ces domaines.

Depuis 2010, l'ICCI est l'éditeur responsable du magazine TAA (*Tax, Audit & Accountancy*).

Tous les numéros du TAA parus depuis 2010 peuvent également être téléchargés par tout intéressé sur le site internet de l'ICCI.

En 2012 cinq numéros ont été publiés.

La liste des articles publiés est reprise en Annexe 3 ; les auteurs des articles publiés en 2012 sont les personnes suivantes :

Monsieur Lieven Acke (Réviseur d'entreprises MAZARS / Membre du Conseil de l'IRE)
Madame Diane Breesch (*Hoofddocente Accounting & Auditing, VUB* / Réviseur d'entreprises PKF Bedrijfsrevisoren)
Monsieur Thomas Carlier (*Director – Brussels IFRS Centre of Excellence* – Deloitte Audit)
Monsieur Johan Christiaens (*Professor UGent* / Réviseur d'entreprises)
Monsieur Vincent Deckers (Assistant UCL / Avocat au barreau de Bruxelles)
Monsieur Jan De Muylder (PhD *Researcher*, *VUB*, *Department of Business*)
Madame Ingrid De Poorter (Avocat / *Docent en vrijwillig wetenschappelijk medewerker Financial Law Institute UGent*)
Monsieur Ignace Desomer (Président du Cour des comptes)
Monsieur Jan Dierick (*Senior onderzoeker HUB*)
Monsieur Raymond Ghysels (Expert-comptable, Membre de Centre de recherche de comptabilité et contrôle de gestion de la *Solvay Brussels School of Economics & Management* de l'Université libre de Bruxelles)
Monsieur Kris Hardies (*Doctoraatsbursaal*, *VUB*, *Departement Accounting & Auditing*)
Madame Nathalie Houyoux (*Legal Counsel* KPMG)
Monsieur Faska Khrouz (Professeur à la *Solvay Brussels School*, ULB)
Madame Cindy Laureys (*Voormalig fiscaal Adviseur van de Unizo Studiedienst*)
Madame Patricia Leleu (Réviseur d'entreprises / *Partner* KPMG / Membre du Conseil de l'IRE)
Monsieur Pascal Minne (Associé PETERCAM / Professeur à l'ULB (*Solvay Brussels School of Economics & Management*))
Monsieur Benoît Pigé (Professeur à l'Université de Franche-Comté en Sciences de gestion)
Madame Stéphanie Quintart (Conseiller IRE)
Madame Anne-Mie Reheul (*Professor HUB*)

Madame Inge Saeys (Réviseur d'entreprises / *Partner* BVBA Van Cauter – Saeys & C° / Membre du Conseil de l'IRE)
Monsieur Dries Schockaert (*Director* PwC Bedrijfsrevisoren / *Member Auditing Standards Commission* IBR)
Monsieur Edoardo Traversa (Professeur à l'UCL / Avocat au barreau de Bruxelles – *Of Counsel*, Liedekerke)
Monsieur Tom Van Caneghem (*Professor HUB*)
Monsieur Erwin Vanderstappen (Chef de service affaires juridiques IRE / Délégué général ICCI)
Monsieur Christophe Vanhee (*Senior onderzoeker – UGent*)
Madame Sandra Verbruggen (*Professor HUB*)
Monsieur Henk Verstraete (Avocat-Associé Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick / *Praktijk-lector Instituut Fiscaal Recht KULeuven*)
Monsieur Eddy Wymeersch (Professeur Emerite du *Financial Law Institute*, *UGent* / Président *Public Interest Oversight Board* (PIOB)
Monsieur Giovanni-Battista Zavarella (*Director* – Deloitte Réviseurs d'Entreprises *Registered auditor*)

3. Modèles de documents à télécharger

Manuel de contrôle qualité interne (ISQC-1)

Dans le cadre du plan d'accompagnement de mise en œuvre des normes ISA et de la norme ISQC-1 en Belgique, un groupe de travail formé au sein de la Commission SME/SMP a rédigé un manuel de contrôle qualité interne qui a pour objectif de fournir un outil de travail utile pour les cabinets en matière de gestion de la qualité, via un grand nombre de checklists et d'exemples concrets.

Ce manuel consiste en l'adaptation au contexte belge du manuel « *Kwaliteitshandboek* » (*Deel A, B en C*) du NBA (Pays-Bas), développé par le logiciel Scienta et basé sur la norme ISQC-1, et s'inspire également du « *Guide to quality control for SMEs* » de l'IFAC ainsi que du « *Practice note 26* » de l'APB (Royaume-Uni).

Ce groupe de travail était constitué par les réviseurs d'entreprises Geneviève Buelens, Daphné Lachman, Annie De Wilde, Noëlle Lucas, Joseph Marko et Jan Smits, assistés par Stéphanie Quintart, Conseiller à l'IRE.

Ce manuel sera mis à jour régulièrement s'il y a des changements de normes, lois ou réglementations ou si de nouvelles check-lists ou de nouveaux documents doivent être rajoutés ainsi que lorsque la norme ISQC-1 sera d'application en Belgique.

La norme ISQC-1 prévoit que chaque cabinet de révision adapte la nature et l'étendue des politiques et procédures présentées dans le manuel, en fonction de différents éléments, tels que sa taille, les caractéristiques de son fonctionnement et son appartenance ou non à un réseau. Lorsqu'il existe des spécificités pour les cabinets de révision de plus petite taille, celles-ci sont mentionnées.

Les exemples de documents, de lettres et/ou des check-lists et modèles contenus dans le manuel doivent être adaptés aux exigences et caractéristiques du cabinet de révision et de ses clients.

Pour permettre une utilisation pratique, souple et adaptée à la spécificité de chaque cabinet de révision, le présent manuel ne contient ni numérotation de chapitre, ni numéro de pages. Le présent manuel contient toutefois des hyperliens afin de permettre, là où cela est pertinent, un renvoi vers d'autres chapitres, exemples ou check-lists concernés par le même sujet.

(Lien : www.icci.be/fr/publicaties/downloads/Pages/manuel-ISQC-1.aspx.).

Publications

Clauses types de médiation

L'ICCI conseille d'insérer dans tout type de contrats (en ce compris tout accord de médiation), un engagement à proposer le recours à la médiation comme préalable à toute gestion d'un litige par la voie judiciaire. A cette fin, des clauses types de médiation sont proposées.

Une demande de médiation peut également être insérée dans une citation en justice. Un exemple est également fourni.

(Lien : www.icci.be/fr/publicaties/downloads/Pages/clauses-types-médiation.aspx.).

Manuel de procédures internes en matière d'anti-blanchiment

Ce document est destiné à aider les cabinets des professionnels dans l'élaboration et la mise en œuvre des procédures de contrôle interne imposées d'une part, par l'article 16 de la loi anti blanchiment du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (ci-après LAB), telle que modifiée par la loi du 18 janvier 2010, et d'autre part, par la norme adoptée par le Conseil de l'IRE le 4 février 2011.

Cet exemple de manuel de procédures en vue d'élaborer des procédures de contrôle interne n'a pas de caractère obligatoire ou normatif. Il appartient aux cabinets de s'en inspirer, et le cas échéant, de l'adapter à leurs besoins en fonction des procédures et mesures de contrôle interne existantes ou de celles dont l'application est envisagée. S'il peut être utilisé de manière isolée, il est recommandé toutefois de l'intégrer (le cas échéant) dans les documents relatifs aux procédures existantes et/ou dans la revue « qualité ».

(Lien : www.icci.be/fr/publicaties/downloads/Pages/manuel-procedure-interne-anti-blanchiment.aspx.).

Travaux

Séminaires

Depuis avril 2011, l'ICCI organise les séminaires gérés auparavant par l'IRE, à l'attention des réviseurs d'entreprises et de toute personne intéressée (environ 100 sessions par an, 50 en français et 50 en néerlandais).

L'inscription à ces séminaires se fait en ligne via le site internet de l'ICCI.

En 2012 en total 97 séminaires ont été organisés par l'ICCI, dont 48 francophones, 48 néerlandophones et 1 bilingue : la liste de ces séminaires est reprise en Annexe 4.

Site Internet ICCI

1. Introduction

La structure du site internet de l'ICCI comprend, outre que la page d'accueil, 5 rubriques principales :

1) Séminaires ;
2) Avis ;
3) Publications ;
4) Jurisprudence ; et
5) A propos de l'ICCI

Le contenu des trois premières rubriques principales a été décrit ci-dessus. Les contenus des rubriques « Jurisprudence » et « A propos de l'ICCI » sont exposé ci-après.

2. Jurisprudence

Arrêts intéressant pour le commissaire dans l'exécution de son mandat :

- Cour de Cassation 1re Chambre – C.10.0317.F/7
  (Lien : www.icci.be/fr/Jurisprudence/Pages/Thema.aspx?themaid=12.).
- Cour de Cassation – C.07.0281.N
  (Lien : www.icci.be/fr/Jurisprudence/Pages/Thema.aspx?themaid=12.).
- Cour constitutionnelle – Arrêt n° 52/2012
  (Lien : www.icci.be/fr/Jurisprudence/Pages/Thema.aspx?themaid=12.).
- Cour constitutionnelle – Arrêt n° 187/2011
  (Lien : www.icci.be/fr/Jurisprudence/Pages/Thema.aspx?themaid=12.).

3. A propos de l'ICCI

Sous cette rubrique se trouve un aperçu relatif à l'origine de la Fondation ICCI ainsi que des sous-rubriques (telles que « Statuts », « Bibliographie » et « Liens » (cette dernière rubrique mentionne des adresses internet)), utiles pour la profession (organes professionnels national et international).

Contribution à l'ICCI

icci Centre d'information du révisorat d'entreprises

LA FONDATION ICCI :
POURQUOI, POUR QUI, COMMENT ?

La Fondation « INFORMATIECENTRUM VOOR HET BEDRIJFS REVISORAAT - CENTRE D'INFORMATION DU REVISORAT D'ENTREPRISES » (en abrégé, ICCI) a été **créée en septembre 2006**.
La Fondation a pour objectif original d'apporter une **aide concrète** aux réviseurs d'entreprises qui, dans le cadre de leurs activités professionnelles, sont confrontés à des **questions d'ordre juridique ou technique** pour lesquelles ils ne peuvent obtenir d'avis par ailleurs. Elle s'adresse également aux stagiaires des cabinets de révision et à toute personne intéressée par le révisorat d'entreprises.

CONTRIBUTION A L'ICCI

Chaque année, tous les réviseurs d'entreprises verseront une **contribution** à l'ICCI. Cette contribution sera **facturée directement** aux réviseurs, **avec TVA**.
Le montant de cette « contribution ICCI » sera **déduit de la cotisation** versée **à l'IRE**.
Cette contribution donne accès aux avantages suivants :
- **l'abonnement aux publications de l'ICCI** (ouvrages et TAA) ;
- **un droit forfaitaire d'accès aux séminaires** pour le réviseur d'entreprises et ses éventuels stagiaires ;
- **l'accès aux conseils** du helpdesk.

www.icci.be

Informatiecentrum voor het bedrijfsrevisoraat - Centre d'information du révisorat d'entreprises
Boulevard Emile Jacqmain, 135, 1000 Bruxelles
info@icci.be
www.icci.be

Chaque année, les réviseurs d'entreprises versent une contribution à l'ICCI. Cette contribution est facturée directement aux réviseurs, avec TVA.

Le montant de cette « contribution ICCI » est déduit de la cotisation versée à l'IRE.

Cette contribution donne accès aux avantages suivants :

- l'abonnement aux publications de l'ICCI (ouvrages et TAA) ;
- un droit forfaitaire d'accès aux séminaires pour le réviseur d'entreprises et ses éventuels stagiaires ;
- le téléchargement de modèles de documents, de manuels, etc. ;
- l'accès aux conseils du *helpdesk*.

Annexes

Annexe 1 : Liste des avis les plus pertinents de 2012

Annexe 2 : Table des matières des publications de 2012

Annexe 3 : *Tax Audit & Accountancy* : liste des articles publiés en 2012

Annexe 4 : Liste des séminaires organisés en 2012

icci

Partie II

Annexes

Annexe 1 : Liste des avis les plus pertinents de 2012

Ci-après suit une liste des avis les plus pertinents de 2012, qui ont été publiés sur le site de l'ICCI, sous la rubrique : www.icci.be/fr/ adviezen/Pages/Zoeken-op-thema.aspx ; ces avis sont rédigés dans la langue de la personne qui a posé la question.

1. IRE

- *Onmiddellijke mandaatmelding van een commissaris vertegenwoordigd door twee bedrijfsrevisoren*
- *Berekening van de forfaitaire IBR-bijdrage*
- *Hoedanigheid van vennoten/aandeelhouders van een bedrijfsrevisorenkantoor*
- *Inbreng van aandelen van een bedrijfsrevisorenkantoor (burgerlijke BVBA) in een burgerlijke maatschap*
- *Meerderheid van de stemrechten in een op te richten auditkantoor slechts onrechtstreeks in het bezit van auditkantoren en/of wettelijke auditors*
- Inscription au registre public de l'IRE d'une succursale
- *De aanstelling van een bedrijfsrevisor door de Voorzitter van het Instituut van de Bedrijfsrevisoren (IBR)*

2. Déontologie

- Secret professionnel du commissaire belge d'un composant mis en équivalence vis-à-vis l'auditeur du groupe dans le cadre de l'audit des comptes consolidés
- Désignation d'un réviseur au sein d'une copropriété
- *Artikel 206 van de wet tot invoering van het Sociaal Strafwetboek/mededeling 2011/10 van het Instituut van de Bedrijfsrevisoren (IBR)*
- *Bedrijfsrevisor als zaakvoerder in een middelenvennootschap*
- *Betaling van de erelonen van de bedrijfsrevisor door de moedervennootschap van de gecontroleerde vennootschap*
- *Verenigbare werkzaamheden met de titel van bedrijfsrevisor*
- *Beroepsgeheim van de commissaris in een college van commissarissen in een autonoom gemeentebedrijf*
- Règles déontologiques applicables aux réviseurs d'entreprises
- *Uitvoering van de opdracht voorzien in artikel 166 van het Wetboek van vennootschappen*
- *Elektronisch bijhouden van werkdocumenten van de bedrijfsrevisor op een server gelokaliseerd buiten de Europese Unie*
- *Benoemingstermijn van een bedrijfsrevisor van een hogeschool*

3. Commissaire

- Demande des informations sur la lettre de management et la manière dont les contrôles révisoraux ont été effectués dans le cadre d'un ancien mandat de commissaire
- *Artikel 532 van het Wetboek van vennootschappen en de agenda van de algemene vergadering indien zij wordt bijeengeroepen op verzoek van aandeelhouders*

Annexes

- *Commissaris en de algemene vergadering*
- *Duur van het mandaat van de commissaris en de notie 3 « jaar »*
- Comptabilité d'une mission spécifique avec le mandat de commissaire au sein d'une ASBL
- Délai dans lequel le commissaire doit convoquer l'assemblée générale dans le cadre d'une carence
- *Aanvaarding van het commissarismandaat na waardering van de aandelen van deze vennootschap*
- *Wijzigen van de honoraria tijdens het commissarismandaat*
- Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) et la nomination du commissaire
- Interprétation de l'article 133, § 3 du Code des sociétés (« *cooling-off period* »)
- Décharge du réviseur d'entreprises

4. Aspects particuliers du mandat de commissaire

- *Verantwoording van deskundigheid van het auditcomité in het jaarverslag van kredietinstellingen*

5. Missions particulières du Code des sociétés

- Rapport de régularisation d'un quasi-apport effectué en 2007
- Rapport du commissaire dans le cadre d'un quasi-apport
- *Onmogelijkheid tot gebruikmaking van een financiële staat voor partiële splitsing op een latere datum dan deze van de inbreng van het afgesplitste deel in een bestaande vennootschap*
- *Omvorming van een Limited company (naar Engels recht) naar een BVBA*
- *Overdracht van een onroerend goed met hypotheekstelling waarvan het hypothecair krediet reeds volledig werd afgelost*
- Mission du commissaire en vertu de l'article 194 du Code des sociétés
- *Geruisloze fusie en het revisoraal verslag over de inbreng in natura*
- *Deficitaire vereffening en het controleverslag overeenkomstig artikel 181 van het Wetboek van vennootschappen*
- *Voorziening voor kosten van ontbinding en vereffening*
- Etablissement des comptes annuels et du rapport du commissaire dans une société dissolue et liquidée après la fin de l'exercice comptable
- Liquidation et l'application du nouvel article 184, § 5 du Code des sociétés
- Scission d'une société par constitution d'une nouvelle société et apport à une société préexistante – possibilité d'établir un rapport sur l'apport en nature
- *Toepassingsgebied van de quasi-inbrengprocedure op een inbreng door een rechtspersoon*
- *Opstellen van een inbrengverslag naar aanleiding van een fusie tussen twee vennootschappen*
- Certificats fiscaux et sociaux dans le cadre d'un apport en nature ou d'un quasi-apport
- Portée du contrôle requis pour établir un rapport sur l'apport en nature
- *Inbreng van het vruchtgebruik van een op te richten gebouw*
- Nouvel article 184, § 5 du Code de sociétés (bis)

- Rapport sur les apports en nature dans le cas où une société en commandite simple absorbe une société anonyme
- *Partiële splitsing en gebruik van tussentijdse cijfers*

6. Normes de révision

- *Risico-analyse en bepalen van de aard, timing en omvang van controlewerkzaamheden conform de International Standards on Auditing (ISA's)*

7. Législations et réglementations particulières

- *Mogelijke benoeming van een commissaris erkend door de FSMA in een vennootschap die een beroep doet op het publiek spaarwezen*
- *Taak van de bedrijfsrevisor ten opzichte van de geconsolideerde jaarrekening van een politieke partij*
- Contrôle des comptes d'une maison de repos et de soins (MRS) par un réviseur d'entreprises

8. Autres missions de contrôle

Nihil.

9. Blanchiment, fraude et corruption

- Interprétation de l'article 21 de la loi anti-blanchiment – limitation de paiement en espèces

10. Capital et actions

- *Waardebepaling van het scheidingsaandeel van een uitgetreden vennoot van een coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid (CVBA)*
- *Kapitaalverhoging van een BVBA starter (S-BVBA)*
- *Revisoraal verslag bij een kapitaalverhoging volgend op een kapitaalvermindering ter aanzuivering van geleden verliezen (« accordeonoperatie »)*
- Dividende intercalaire et l'article 617 du Code des sociétés
- *Uitkering van een tussentijds dividend met de overgedragen winst*
- *Conversie van obligaties*

11. Information financière

Nihil.

12. Information au Conseil d'entreprise

- Détail de l'information à fournir par la direction au conseil d'entreprise

Annexes

13. Entreprises en difficulté

Nihil.

14. ASBL et fondations

- Etablissement des comptes annuels d'une ASBL en USD
- *Commissarismandaat in het kader van een fusie door overneming van een vzw*

15. Législation comptable belge

- Obligation de consolidation et non-dépassant des critères
- *« Conform-verklaring » van activa en passiva in het kader van een openbare aanbesteding*
- *Boekingswijze van personeelskosten van vrijwilligers in een NGO*
- *Boekhoudkundige behandeling van een niet-gerealiseerde meerwaarde op een onroerend goed van een vennootschap in vereffening en van de eventuele latente belastingen op deze meerwaarde*
- Impact de la modification des comptes annuels d'exercices précédents sur le mandat de commissaire
- Rectification des comptes annuels 2011 – rapport du commissaire
- Compensation entre des avoirs et des dettes et le droit comptable
- *Voorziening voor risico's en kosten*
- *Boekhoudkundige uitwerking van een fusie door overneming in de toekomst*
- Etablissement et dépôt des comptes annuels d'une régie communale autonome

16. IFRS/IAS

Nihil.

17. Obligations de publicité

Nihil.

Annexe 2 : Table des matières des publications [ouvrages] de 2012

1. Techniques de base du réviseur d'entreprises dans le cadre de la fraude, ICCI, 2012, n° 1.

Table des matières

Avant-propos
Executive summary (FR)
Executive summary (EN)

PARTIE 1re CADRE JURIDIQUE EN BELGIQUE : LE ROLE DU REVISEUR D'ENTREPRISES DANS LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LES ACTES ILLEGAUX

Chapitre 1er Introduction
Chapitre 2 Responsabilités respectives de l'entité et du réviseur d'entreprises
Chapitre 3 Conception et mise en œuvre de procédures d'audit complémentaires
Conclusion générale

PARTIE 2 LA FRAUDE ET LES IMPLICATIONS PENALES POUR LE REVISEUR D'ENTREPRISES

Chapitre 1er Introduction
Chapitre 2 La responsabilité pénale et l'imputation des délits dans le droit pénal des entreprises
Chapitre 3 Les délits de fraude les plus importants auxquels un réviseur d'entreprises peut être confronté
Chapitre 4 Les conséquences pénales : un aperçu schématique

PARTIE 3 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET POLITIQUE CONTRE LA FRAUDE

Chapitre 1er Introduction
Chapitre 2 Politique contre la fraude
Chapitre 3 *Forensic auditing*

PARTIE 4 TECHNIQUES DE BASE DU REVISEUR D'ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA FRAUDE ET DES COMPTES ANNUELS (ETATS FINANCIERS)

Chapitre 1er Introduction
Chapitre 2 Classification des techniques et leurs influences sur les comptes annuels

ANNEXES

2. Le rôle du réviseur d'entreprises dans les entreprises qui ne sont pas tenues de désigner un réviseur d'entreprises, ICCI, 2012, n° 2.

Table des matières

Avant-propos
Executive Summary (FR)
Executive Summary (EN)

PARTIE 1re ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE

Introduction
Chapitre 1er Le choix volontaire pour un audit financier externe
Chapitre 2 Enquête préalable aux avantages liés à un audit financier externe (volontaire)
Chapitre 3 La demande des PME pour la délivrance de conseil

Annexes

Chapitre 4 Audit conjoint et prestation des services non-audit par l'auditeur
Conclusion de l'étude bibliographique

PARTIE 2 DEFINITION DU GROUPE CIBLE DE L'ETUDE

Chapitre 1er Groupe cible de l'étude
Chapitre 2 Définition du marché des PME qui nomment volontairement un commissaire

PARTIE 3 METHODOLOGIE

PARTIE 4 RESULTATS

Chapitre 1er Audit financier des comptes annuels
Chapitre 2 Autres missions de contrôle
Chapitre 3 La prestation de services de conseil isolés

PARTIE 5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

BIBLIOGRAPHIE
ANNEXES

3. Un aperçu des avis de la Commission juridique de l'Instiut des Réviseurs d'Entreprises (1988-2012), ICCI, 2012, n° 3.

Table des matières

Avant-propos
Executive Summary (FR)
Executive Summary (EN)

PARTIE 1re DROIT DES SOCIETES

Chapitre 1er Apport en nature
Chapitre 2 Quasi-apport
Chapitre 3 Commissaire
Chapitre 4 Missions particulières

PARTIE 2 CONSEIL D'ENTREPRISE

PARTIE 3 REGLEMENTATION DE LA PROFESSION

PARTIE 4 DROIT COMPTABLE ET DROIT DES COMPTES ANNUELS

Annexe 3 : *Tax Audit & Accountancy* : liste des articles publiés en 2012

Outre les rubriques fixes « Editorial », « Dernières informations de l'IASB » et « Info IRE », les articles de fond ont abordé les sujets suivants :

TAA n° 32 / janvier 2012

- Les manquements du législateur fiscal belge vis-à-vis du droit européenne : le rôle de la Cour de justice en matière de fiscalité directe de justice en matière de fiscalité (auteurs : Edoardo Traversa et Vincent Deckers) ;
- *De gevolgen van de « Wet Aandeelhoudersrechten » op de rol van de commissaris* (auteur : Dr. Ingrid De Poorter) ;
- *De toegevoegde waarde van de audit in de non-profitsector* (auteurs : Sandra Verbruggen, Anne-Mie Reheul, Tom Van Caneghem, Jan Dierick, Johan Christiaens et Christophe Van Hee) ;
- *Enhancing the Value of Auditor Reporting : response from the IBR/IRE to the IAASB* (auteurs : Patricia Leleu et Nathalie Houyoux).

TAA n° 33 / mars 2012

- Table ronde sur la réglementation anti-blanchiment et le *compliance officer* : le secteur de l'audit peut-il bénéficier des vingt ans d'expérience du secteur financier ? (auteurs : Dirk Smets, Pascal Minne, Serge Sacré et Thierry Dupont) ;
- Le contrôle interne dans le secteur public bruxellois (auteur : Raymond Ghysels) ;
- *Het algemeen belang als doelstelling van de auditfunctie en van het auditberoep* (auteur : Eddy Wymeersch) ;
- La crise, ou les limites d'un système ? (Interview du Professeur Benoît Pigé) ;
- *Greenhouse gas emissions : accounting and audit considerations* (auteurs : Thomas Carlier et Giovanni-Battista Zavarella).

TAA n° 34 / mai 2012

- Le rôle du réviseur d'entreprises dans la lutte contre la fraude : une approche ISA (auteurs : Patricia Leleu, Stéphanie Quintart, Lieven Acke et Nathalie Houyoux) ;
- L'imposition des revenus mobiliers après la réforme du 28 décembre 2011 (auteur : Pascal Minne) ;
- *Naar een modern financieel management bij de Vlaamse overheid en de Vlaamse lokale besturen ?* (auteurs : Johan Christiaens, Lieven Acke et Christophe Vanhee) ;
- *De S-BVBA : Limited success* (auteur : Cindy Laureys).

TAA n° 35 / novembre 2012

- *Concentration in the Belgian Audit Market : a study based on the annual accounts* (auteurs : Diane Breesch, Jan De Muylder et Kris Hardies) ;
- Table ronde sur « la concentration dans le marché de l'audit belge » (auteurs : Marleen Mannekens, Freddy Caluwaerts, Pierre-Hugues Bonnefoy, Jan De Muylder, Diane Breesch et Christoph Van Der Elst) ;

Annexes

- *Risk Management in een bedrijfsrevisorenkantoor* (auteurs : Dries Schockaert et Inge Saeys) ;
- Le contrôle interne dans le secteur public en Wallonie (auteur : Faska Khrouz) ;
- *Controle, consortium en dochteronderneming van te verwaarlozen betekenis in het vennootschapsrecht – een terminologische en functionele analyse* (auteur : Erwin Vanderstappen).

TAA n° 36 / décembre 2012

- Quelques missions que les réviseurs d'entreprises peuvent accomplir dans le secteur public (auteur : Ignace Desomer) ;
- Table ronde – FSMA et réviseurs d'entreprises : quelle collaboration en matière de contrôle des règles de conduite (MiFID) ? (auteurs : Jean-Paul Servais, Grégory Demal, Robert Peirce, Michel De Wolf et David Szafran) ;
- *De nieuwe antimisbruikbepaling in fiscale zaken* (auteur : Henk Verstraete) ;
- Réforme fiscale 2012 – modifications à l'impôt des sociétés (auteur : Pascal Minne).

Annexe 4 : Liste des séminaires organisés en 2012

Audit et contrôle

- Le réviseur au conseil d'entreprise : pour quoi faire ? (orateurs : Paul Comhaire ; Andrea Della Vecchia et Michel FLAGOTHIER) ;
- Dissolution et liquidation des sociétés (orateurs : Sandrine Bastogne et Jean Guy Didier) ;
- Entreprises en difficulté (orateur : Marc-Olivier Pâris) ;
- Cadre législatif de base et contrôle externe des ASBL, le mandat de commissaire. + Actualités juridiques, comptables et fiscales 2012 pour les ASBL (orateurs : Fernand Maillard et Martine Piret) ;
- Instruments financiers : les bases (*advanced*) + rapport annuel (orateur : Olivier De Vreese) ;
- Aspects fiscaux des apports et quasi-apports (orateur : Jean-Luc Wuidard) ;
- Analyse numérique des procédures analytiques basées sur Excel (orateur : Stéphane Nolf) ;
- Analyse des avis importants de la CNC (*update*) (orateur : Yvan Stempnierwsky) ;
- Les obligations renforcées des réviseurs d'entreprises dans le cadre du dispositif préventif belge de lutte contre le blanchiment d'argent : cadre légal et réglementaire (loi, norme et circulaire) et outils pratiques (orateurs : Thierry Dupont et Roger Lassaux) ;
- Evaluation des entreprises (orateur : Serge Peffer) ;
- Evaluation de l'effectivité du contrôle interne (orateur : Danièle Roussel) ;
- *Capita selecta* droit social (orateurs : Stéphane Baltazar et Nicolas Simon) ;
- Analyse des droits et obligations non repris dans la balance (orateur : Alexis Palm) ;
- Sondages statistiques (*Statistic sampling*) (orateurs : Jean-Jacques Droesbeke et Catherine Vermandele) ;
- Concept et possibilités du « *single audit* » : vers une analyse commune des risques par les instances de contrôle (orateurs : Céline Arnaud ; Daniel Kroes ; Thierry Lejuste ; Suzanne Desille et Franz Wascotte) ;
- Concept et application des normes IPSAS (orateur : Raymond Ghysels) ;
- Normes SEC 95 et intégration des données comptables (orateurs : Félix Fank ; Eric Fondeur ; Daniel Gruson ; Claude Modart et Suzanne Desille) ;
- La collaboration au contrôle prudentiel des entreprises d'assurance (orateur : Yves Dehogne) ;
- La collaboration au contrôle prudentiel des institutions financières (orateur : Olivier Macq).

Fiscalité

- Update fiscalité : développements récents ; *capita selecta*. Points d'attention pour les réviseurs d'entreprises(orateur : Jean-Luc Wuidard) ;
- Actualités en matière de TVA : points particuliers d'importance lors d'un audit (orateur : Katia Delfin Diaz) ;
- Prix de transfert et rémunérations du management (orateur : Laurent Pieraerts) ;
- Actualités en impôts sur les revenus 2011 (orateur : Michel De Wolf).

Annexes

Doctrine

- Le secret professionnel dans le contexte d'une instruction judiciaire (orateur : Pascal Tilliet) ;
- *De onafhankelijkheid van de bedrijfsrevisor* / L'indépendance du réviseur d'entreprises (orateur : David Szafran).

Droit

- Le réviseur d'entreprises et le droit des sociétés : actualités et aspects particuliers (orateur : Michel De Wolf).

Séminaires pratiques

- Apports en nature et quasi-apports (orateur : Michel Tefnin) ;
- Fusions et scissions : aspects des droits des sociétés et révisoraux ; aspects comptables et fiscaux ; *cross borders* (orateur : Joseph Marko).

Consolidation

- Techniques de consolidation (orateurs : Laetitia Meunier et Gisèle Vandeweerd) ;
- L'audit des comptes consolidés : exercices pratiques (orateurs : Frédéric Lepoutre et Vincent Dumont).

Spécialité IAS/IFRS

- Développements récents des normes IAS/IFRS/IFRIC (orateur : Pierre Plomteux-Vekemans) ;
- Norme IAS 11 : Contrats de construction. Norme IAS 18 : Produits des activités ordinaires. Norme IFRIC 15 : Agreements for the construction of Real Estate (orateur : Thierry Dupont) ;
- Normes IAS 21-27-28-29-31. Normes IFRS 3-10-11-12 (orateur : Pierre Plomteux-Vekemans) ;
- Norme IAS 16 : Immobilisations corporelles. Norme IAS 38 : Immobilisations incorporelles. Norme IFRIC 12 : Accords de concession de services (orateur : Laetitia Meunier) ;
- Norme IAS 12 : Impôts sur le résultat (orateur : Olivier Pirotton) ;
- Norme IAS 37 : Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (orateur : Gaëtan Roy) ;
- Norme IAS 19 : Avantages du personnel et interprétation du rapport de l'actuaire. Norme IFRS 2 : Paiement fondé sur des actions (orateur : Patricia Leleu) ;
- Norme IAS 32 : Instruments financiers : informations à fournir et présentation. Norme IAS 39 : Instr. fin. : comptabilisation et évaluation. Norme IFRS 7 : Instr. fin. : informations à fournir. Norme IFRS 9 : Instr. fin. : comptabilisation et évaluation (orateur : Pierre-Yves Leroyer) ;
- Contrats de location (*LEASES*) : rappel des principes de la norme IAS 17 et présentation de la nouvelle norme (orateur : Thomas Carlier) ;
- Norme IAS 36 : Dépréciation d'actifs. Norme IFRS 13 : Evaluation de la juste valeur (orateurs : François-Xavier Fanard et Geert Vanbuggenhout) ;
- Information à fournir selon IFRS (orateur : Fouad Elouch).

Annexes

ISA

- Norme internationale de contrôle de qualité 1 (ISQC-1). ISA 220-210 (orateur : Marie Noëlle Godeau) ;
- Audit de groupes. ISA 600 : Aspects particuliers – Audit d'états financiers du groupe (y compris l'utilisation des travaux des auditeurs des composants) (orateur : Marie Noëlle Godeau) ;
- Procédures d'audit. ISA 230-500-501-505-510-520-530-540-550-560-570-580-610-620 (orateur : Patricia Leleu) ;
- Autres attestations. ISA 800-805-810. ISAE 3000 et ISRS 4400 (orateur : Bénédicte Vessie) ;
- Evaluation des risques d'audit et réponses. ISA 240-250-300-315-330-402 (orateur : Bérengère Ronse) ;
- Matérialité. ISA 450 : Evaluation des anomalies relevées au cours de l'audit. ISA 320 : Caractère significatif en matière de planification et de réalisation d'un audit (orateur : Natacha Melchior) ;
- Rapport. ISA 700-705-706-710-720-260-265 (orateur : Bénédicte Vessie) ;
- Normes ISA pour les PME (orateur : Jacques Vandernoot).

icci